

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

- ➔ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFARIQUE - Incitation à la rébellion - Et moi, et moi, et moi... - Elections, piège à c... - Sarkozy demandait Haroun, il a eu Tourabi - Meilleurs vœux - Dakar, première étape pour Karim Wade
- ➔ P. 3 FRANCE L'Afrique vue par les investisseurs français
- ➔ P. 3 CÔTE D'IVOIRE L'héritage d'Houphouët
- ➔ P. 4 RWANDA La face cassée de la République (épisode 6) Qu'allait faire l'armée française au Rwanda ?
Alors que se profilent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril prochain, chaque mois le rappel de la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, la contribution d'Odile Tobner.
- ➔ P. 5 LIRE Le massacre des Bagogwe. Un prélude au génocide des Tutsi
- ➔ P. 6 RDC Sur les frontières
Le 16 janvier s'est posé en démiurge des Grands Lacs pour donner des leçons de géopolitique. Il a ainsi levé un peu plus le voile sur le retour de l'influence française dans la région.
- ➔ P. 8 UNION DES COMORES - MAYOTTE
Le coup de force de la départementalisation Le 29 mars 2009, le projet de loi sur la départementalisation de Mayotte sera soumis à consultation auprès des Mahorais(es).
- ➔ P. 10 GABON Omar Bongo, l'agonie de la bête ?
Le « complot du réveillon » qui visait à pousser vers la sortie un Omar Bongo de plus en plus fatigué.
- ➔ P. 11 SÉNÉGAL Le dernier républicain
Le premier président du conseil des ministres, Mamadou Dia, s'est éteint le 25 janvier dernier à l'âge de 98 ans.
- ➔ P. 12 DISPARITION Jean Carbonare, une vie pour l'Afrique
Jean Carbonare, président de Survie de 1988 à 1994 et militant résolu contre la Françafrique, celui qui a incarné la conscience de la France face au génocide des Tutsi du Rwanda s'est éteint le 17 janvier 2009.

Éditorial

Incitation à la rébellion

Défendre sa liberté, ses droits, les droits du peuple et les droits de l'homme, ce n'est plus un droit et un devoir, c'est un délit. La criminalisation de la libre expression et des actions et revendications citoyennes est la réponse donnée par les régimes despotiques en Afrique, mais aussi par l'État français particulièrement sur ce qui touche à sa politique africaine.

Au Gabon, Marc Ona Essangui et Georges Mpage, membre de la coalition « Publiez ce que vous payez », Grégory Nbgwa Mintsas, le fonctionnaire gabonais qui s'est constitué partie civile dans la plainte de Transparency international et Sherpa contre trois chefs d'État africains, Gaston Asseko, directeur technique de la radio Sainte-Marie et le gendarme Jean Poaty ont été détenus pendant plusieurs jours et sont poursuivis pour « détention d'un document en vue de sa diffusion et propagande orale ou écrite en vue de l'incitation à la révolte contre l'autorité de l'État ». Il s'agit d'une lettre ouverte à Bongo, de l'opposant en exil Bruno Ben Moubemba, présentant le bilan désastreux du règne de Bongo (lire page 10).

Au Niger, au Sénégal, au Cameroun, entre autres, les arrestations et condamnations de journalistes sont fréquentes. Pour janvier 2009, on note qu'au Niger, Boussada Ben Ali, directeur de publication de l'hebdomadaire indépendant *L'Action* est arrêté pour avoir publié un article mettant en cause le ministre nigérien de l'Économie et des Finances ; au Sénégal, le directeur de publication du quotidien privé *24 Heures Chrono*, El Malick Seck, poursuivi pour diffusion de fausses nouvelles est condamné à trois ans de prison ; au Cameroun, Lewis Medjo, directeur de publication du journal *La Détente libre* est condamné également à trois ans de prison pour le même motif, accusations commodes pour qualifier les articles mettant en cause les autorités.

Mais, en France même, l'espace de liberté se rétrécit singulièrement sur certains points particuliers. André Barthélemy, président d'Agir Ensemble pour les droits de l'homme, doit comparaître devant la 14^e chambre correctionnelle du tribunal de Bobigny le 19 février 2009. Il est poursuivi pour « incitation à la rébellion » pour s'être opposé aux conditions violentes de l'expulsion de deux ressortissants congolais à bord d'un vol Air France en partance pour Brazzaville. Le jour des faits, le 16 avril dernier, il avait été débarqué par la force et placé en garde à vue de 12h30 à 21h30 dans les locaux de la police de l'air et des frontières de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Il se rendait à Brazzaville en mission pour les Droits de l'homme. Il les a rencontrés sur le sol français.

Notre militant de Survie, Emmanuel Cattier, webmaster du site de la CEC (Commission d'enquête citoyenne pour la vérité sur l'implication française dans le génocide au Rwanda en 1994) a été convoqué par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) le mercredi 14 janvier 2009. On lui a demandé de supprimer du site de la CEC, un document « confidentiel défense », le rapport du colonel Poncet sur l'opération Amaryllis en avril 1994 au Rwanda, qui était venu à la connaissance de plusieurs journalistes il y a un peu plus d'un an (voir www.survie.org). La publication par les journalistes de documents « confidentiels » tombés entre leurs mains au cours de telle ou telle enquête, est courante. Le *Canard enchaîné*, pour ne citer que lui, s'en fait une spécialité. Cela répond au droit à l'information faisant partie des libertés fondamentales dont on est censé jouir en démocratie. Bizarrement, quant il s'agit de la politique africaine de la France, ce droit subit les plus étroites restrictions.

L'action de Survie contre le recul des libertés et contre la persistance de la répression de l'information en Afrique et sur l'Afrique est plus que jamais nécessaire.

Odile Tobner

Et moi, et moi, et moi...

Décidément la diplomatie française continue de suivre avec beaucoup d'attention le dossier guinéen en usant de toute son influence. Pour le bien du peuple guinéen bien évidemment (*Billets d'Afrique* n°176, janvier 2007) Quitte à en faire trop. Après avoir dépêché son ministre de la Coopération quelques jours après la prise de pouvoir de Moussa Dadis Camara pour réclamer le retour à la « *légalité constitutionnelle* » et la préparation des élections, priorité des priorités, la France n'hésite pas à se faire le porte-parole de la communauté internationale. La déclaration du Quai d'Orsay, le 23 janvier dernier, est à ce titre édifiante : « *Nous constatons en effet que la junte s'était engagée auprès de la communauté internationale, notamment auprès d'Alain Joyandet lors de son déplacement à Conakry les 3 et 4 janvier, à ce que la transition soit assurée par un gouvernement civil.* » On ne peut manquer de noter l'égo surdimensionné de la diplomatie française. Alain Joyandet est ici présenté par le porte-parole de Kouchner comme l'émanation de la communauté internationale dans cette affaire. A-t-on le souvenir d'une instance internationale donnant une quelconque délégation à la France dans la gestion de ce dossier ? Rappelons-nous la manière si cavalière par laquelle Chirac s'était auto-attribué un rôle de faiseur de paix en Côte-d'Ivoire. On connaît la suite...

Élections, piège à c...

Alors que, depuis toujours, les citoyens camerounais réclament une Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour contrôler le processus électoral local, notoirement défaillant, au point qu'une grande partie des Camerounais, conscients de cette tromperie, ne votent pas, voici deux ans que le pouvoir prépare la structure Elecram, organisme chargé de « *redonner confiance au corps électoral* ».

On n'a pas été déçu quand, le 30 décembre 2008, on en a connu les membres, nommés par le chef de l'État. Le président, Fonkam Samuel AZU'U est membre du Comité central du RDPC, M^{mes} Bomba Cécile et Njeuma Doroty sont membres du Bureau politique du RDPC, Abdoulaye Babale est membre du comité central du même parti. M^{me} Sadou Daouda et Ejake Mbonda Thomas sont aussi

membres du RDPC etc. Au total dix membres sur douze appartiennent au parti au pouvoir.

Devant l'indignation suscitée dans l'opinion, René Sadi, secrétaire général du RDPC a annoncé que ces personnes démissionnaient...du RDPC, pour se conformer à la loi créant Elecram qui exige que ses membres soient indépendants des partis politiques.

La manœuvre était si grossière que le Commonwealth a déclaré suspendre sa subvention à l'organisation des élections et que, lors de la fastueuse cérémonie de prestation de serment des membres d'Elecram, le 30 janvier 2009, les représentants diplomatiques des États-Unis, de l'UE, du Royaume-Uni et du Canada étaient absents. L'attaché de presse de l'ambassade des États-Unis, a déclaré, à propos de l'institution désormais chargée d'organiser les élections au Cameroun : « *Elecram n'est pas représentatif de l'ensemble de la société camerounaise* ». Ce hold-up du parti au pouvoir sur l'organisation des élections, montre à quel point Paul Biya a peur de la vérité des urnes et enlève tout espoir d'avoir bientôt au Cameroun une consultation crédible de la population.

Sarko demandait Haroun, il a eu Tourabi

Alors que l'arrestation d'un des pires bourreaux des Darfouris, Ahmed Haroun, réclamée par la France en signe de bonne volonté du président soudanais Al-Bachir se fait toujours attendre, celui-ci a encore roulé son monde dans la farine. En premier lieu, Nicolas Sarkozy, qui a quelques velléités de le soustraire à la justice internationale puisqu'Al-Bachir est accusé par la Cour pénale internationale (CPI) de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Darfour. Rappelons qu'Ahmed Haroun est toujours ministre des Droits de l'homme du Soudan !

En guise de bonnes intentions, Al-Bachir a trouvé une énième diversion : l'arrestation de son vieil ennemi, Hassan al-Tourabi (Congrès national populaire, parti d'opposition au Soudan depuis 1999), le 14 janvier, par les services de sécurité soudanais. Une arrestation intervenue à la suite de ses déclarations à la presse accusant Al-Bachir de crimes au Darfour : « *Politiquement nous pensons qu'il est coupable, il devrait assumer ses responsabilités pour tout ce qui est arrivé au Darfour* ». Bien sûr, l'ancien haut dignitaire du régime d'al-Bachir, qui souligne à juste titre la responsabilité du président

soudanais, ne se pose pas la question de sa propre responsabilité dans l'imbroglio soudanais. Bref, c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Et le dindon de la farce, c'est qui ?

Meilleurs vœux

C'est en souhaitant ses vœux à la Nation que le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a reconnu le 31 décembre dernier que des « *erreurs* » avaient été commises dans la gestion des finances publiques en 2007 et 2008. Un euphémisme à l'écoute de la suite de son intervention : « *Ces erreurs cumulées sont à la base de la dette de l'État due au secteur privé d'un montant d'environ 174 milliards CFA* » (265 millions d'euros). Selon les estimations des bailleurs de fonds, cette dette intérieure s'élève à 225 milliards de FCFA (342 millions d'euros), soit plus de 13% du budget 2009. Mais il a tenu à rassurer : « *On n'a trouvé nulle part trace de malversation ou de corruption* ».

On est prié de le croire mais les doutes sont bien réels quand il poursuit : « *Ce sont des avances hors budget* ! « *C'est dans ces conditions que nous avons sollicité et obtenu de la France un crédit de 87 milliards CFA (125 millions d'euros), geste qui atteste de notre solvabilité (...)* », (*Billets d'Afrique* n°176, janvier 2009). Tout cela n'était pas si grave, un coup d'ardoise magique : « *Les ministres comme les agents des services décentralisés ont été invités à éviter ces pratiques qui, à l'avenir, seront immédiatement sanctionnées* », a-t-il averti tout en admettant que depuis son arrivée au pouvoir en 2000, « *c'est la première fois que le Sénégal se trouve dans une pareille situation* ».

Dakar, première étape pour Karim Wade

Le fils du président sénégalais Abdoulaye Wade, Karim, souvent cité comme successeur de son père, est pour la première fois candidat à un scrutin, à l'occasion des élections municipales du 22 mars à Dakar. Karim Wade a été investi à Dakar-Ville, par la coalition Sopi au pouvoir, sur la liste dirigée par Pape Diop, président du Sénat et maire sortant de la capitale. Cette investiture de Karim Wade, déjà conseiller influent de son père, adoubé à l'Élysée, marque son arrivée officielle sur le devant de la scène politique et confirme les craintes de le voir succéder à son père à la tête du Sénégal.

SMS, RDB, SC, OT

FRANCE

L'Afrique vue par les investisseurs français

Une vision très personnelle où la transparence ou la lutte contre la corruption apparaît comme un objectif moralement souhaitable mais totalement irréaliste sous peine de nuire à la compétitivité des entreprises.

Le 20^e rapport du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), comme l'a souligné son président délégué Anthony Bouthelier lors d'une conférence de presse, « n'est pas l'œuvre d'analystes en chambre mais un témoignage des entreprises sur le terrain ».

Le décor est planté : d'un côté d'obscurs plumitifs qui n'ont jamais eu l'occasion de franchir les limites du périphérique parisien, de l'autre des entrepreneurs dynamiques qui tracent leur chemin à la machette au cœur d'une nature hostile.

Nous avons donc vite choisi notre camp pour lire ce rapport, et en extraire quelques vérités qui nous avaient échappé. D'après nos entrepreneurs, « seul l'investissement privé est en mesure de permettre à l'Afrique de sortir de l'ornière compte tenu de la faillite de l'Aide publique au développement (APD) ». C'est sans doute une voie à explorer mais encore faudrait-il pousser l'analyse un tout petit peu plus

loin en s'interrogeant sur les raisons qui ont conduit aux résultats effectivement décevants de l'APD. Ne peut-on craindre que les mêmes causes, à savoir les « carences gouvernementales », délicieux euphémisme pour ne pas dire le gros mot corruption (à ce niveau du moins), ne produisent les mêmes effets, qu'il s'agisse de fonds publics ou de fonds privés ?

Le CIAN a néanmoins créé une commission de lutte contre la corruption, mais il faut le dire, avec une vision très personnelle.

Tout d'abord « la corruption (stricto sensu) n'est pas une pratique en vigueur au sein des grandes entreprises » (qui par chance se trouvent être membres du CIAN). Certes, on reconnaîtra du bout des lèvres que sans doute des opérateurs de moindre surface y ont recours, honte à eux, mais les grandes entreprises jamais. La preuve ? « Elles n'en ont pas besoin ». Imparable. Le patrimoine immobilier considérable des trois chefs d'État africains qui font l'objet actuellement d'une plainte en recel de détournement de biens sociaux avec constitution de partie civile, n'a pu à l'évidence être acquis qu'avec quelques ristournes (sans doute excessives) concédées sur des travaux de plomberie ou des fournitures de plantes vertes. Nous sommes rassurés.

La corruption existe malgré tout sous une forme particulièrement perverse : le

harcèlement fiscal. Le CIAN a donc décidé de confier ce dossier délicat à une commission qui, après avoir condamné énergiquement la corruption, « déplore que les entreprises françaises opérant en Afrique soient trop souvent l'objet de sollicitations indues, parfois menaçantes, de la part d'agents publics, notamment à l'occasion de contrôles fiscaux ou de procédures de dédouanement ».

Voilà donc l'ennemi : le fonctionnaire indélicat des Finances ou des Douanes qui n'est sans doute pas un ange et qui, entraîné par un climat général tout sauf vertueux, entend bien, à son modeste niveau, obtenir quelques menus avantages.

La transparence apparaît comme un objectif moralement souhaitable mais totalement irréaliste sous peine de nuire à la compétitivité des entreprises. Cette transparence, qui consisterait par exemple en une présentation comptable désagrégée des résultats de chaque opérateur, par secteurs d'activités, aurait pour effet selon le CIAN « de livrer pieds et poings liés les entreprises françaises à ses concurrents étrangers, à moins que l'ensemble des opérateurs présents en Afrique ne décident de le faire en même temps. »

Il est donc à craindre que le processus de transparence des revenus des industries extractives, engagé dans le cadre de l'EITI ou de la coalition *Publish What You Pay* n'ait, sinon de beaux, du moins de très longs jours devant lui...

Il fut pourtant un temps pas si lointain où Anthony Bouthelier, dans une interview donnée au *Monde* (6 juin 2008) affirmait la main sur le cœur : « Nous ne sommes pas complices des kleptocrates africains ».

Jean-François De Montvallon

L'héritage d'Houphouët

Félix Houphouët Boigny, président de la Côte-d'Ivoire de 1960 à 1993 n'a pas réussi à faire de son pays un « dragon » africain – le fameux « miracle ivoirien » n'était rien de plus qu'un « mirage ivoirien » – mais il a accumulé un patrimoine qui lui tient du miracle. En seulement quelque trente années de pouvoir, le petit planteur a fait sa pelote en exerçant le métier de chef d'État d'un pays sous-développé.

L'inventaire, même approximatif, donne le vertige : appartements à New York, à Londres, propriété aux Bahamas, villas (au pluriel) à Marne-la-coquette, diverses propriétés et appartements en France dont le célèbre hôtel Masseran, à Paris, le plus bel hôtel particulier de la capitale, acheté au ba-

ron Elie de Rothschild et bourré d'œuvres d'art au cours fantastique, sans compter bien sûr toutes les villas en Côte-d'Ivoire, quand même. Ajoutez à cela des comptes bancaires comme s'il en pleuvait dans tous les paradis fiscaux et principalement en Suisse à la fameuse UBS, sur lesquels on relève des virements dont les montants sont en millions de francs suisses.

Depuis sa mort, autour de la nonantaine, en 1993, sa succession a nourri une armée d'aigrefins, hommes de lois, héritiers, intermédiaires, entre les mains desquels la majeure partie s'est évaporée, mais elle n'est toujours pas réglée. L'État ivoirien a revendiqué la propriété de l'hôtel Masseran, alors qu'il aurait dû saisir la quasi-totalité de cet

héritage pharaonique acquis dans la gestion de ce même État.

On mesure alors toute l'indignité de ces chefs d'États africains, obsédés par un enrichissement personnel qui confine à la folie. Ils ne pouvaient évidemment pas être des hommes d'État, ce qui ne leur aurait pas laissé le loisir de penser à autre chose qu'à la tâche qui s'imposait à eux, tellement gigantesque qu'ils n'ont même pas essayé de s'y consacrer et ont préféré se noyer dans le lucre.

Le pire est qu'aujourd'hui, si les peuples n'y mettent pas bon ordre, d'une façon ou d'une autre, dans certains pays comme le Togo, le Congo et le Gabon, la seconde génération, aux dents encore plus longues, dignes héritiers des vampires, s'apprête à continuer et amplifier, s'il se peut, le festin.

Odile Tobner

FRANCE RWANDA

Qu'allait faire l'armée française au Rwanda ?



Alors que se profilent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril prochain, nous rappelons, chaque mois, dans une série d'articles intitulée «La face cassée de la République», la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, la contribution d'Odile Tobner, présidente de l'association Survie

Le génocide des Tutsi au Rwanda, exécuté du 7 avril au 4 juillet 1994, est un de ces événements qui frappent de stupeur par leur horreur et par l'interrogation qu'ils suscitent. Comment cela a-t-il été possible ? À la base, il y a une haine longuement mûrie et entretenue contre un groupe tout entier, attisée par la propagande. Des ouvrages savants (par exemple *Rwanda, Généalogie d'un génocide* par Dominique Franche, Tribord 2004) ont, avec une grande clarté, exposé la genèse coloniale de cet antagonisme greffé sur une structure sociale précoloniale et les manipulations politiques qui en étaient le but, avec toutes les conséquences qui s'ensuivront jusqu'à l'atrocité finale.

Les premiers colons allemands du Rwanda, de 1898 à 1916, passent pour avoir respecté la structure politique en place dans le pays, auquel ils imposèrent seulement un protectorat. Les Belges, de 1916 à 1962, modifièrent insensiblement cette structure.

D'une part ils développèrent l'antagonisme Hutu-Tutsi et lui donnèrent un contenu raciste à l'intérieur même du racisme colonial – les Tutsi étaient regardés comme une espèce de Noirs supérieurs aux Hutu. D'autre part, ils se servirent de la masse des Hutu pour faire pression sur le pouvoir Tutsi. Les vellétés d'indépendance de ce pouvoir furent ainsi tenues en lice et lorsque, en 1961, la Belgique fut contrainte par l'ONU d'accorder l'indépendance au Rwanda, après une période de troubles qui voit des massacres de Tutsi et la fuite de certains d'entre eux en Ouganda, la République fut proclamée et le pouvoir remis à un président Hutu, Grégoire Kayibanda, censé être plus docile sans doute.

En 1972, les désordres au Burundi voisin

ont des résonances au Rwanda. Le Burundi, État jumeau, qui formait avec le Rwanda la colonie belge du Ruanda-Urundi, a connu, avec les mêmes populations, une histoire analogue, jalonnée de massacres survenus pour les mêmes causes d'antagonisme racial fantasmé. Ces massacres culminent avec la répression d'une tentative de coup d'État attribuée à quelques officiers et soldats Hutu, minoritaires dans une armée majoritairement Tutsi. Toute l'élite instruite Hutu est alors exterminée. On parle de cent à deux cent mille morts en quelques semaines. Au Rwanda voisin, en proie à une agitation qui fermente, menaçant les Tutsi, dont beaucoup prennent le chemin de l'exil, Juvénal Habyarimana, ministre de la Défense, renverse Kayibanda en 1973, prétendant rétablir le calme.

La France entre en scène

Elle avait conclu avec le Rwanda indépendant, d'octobre à décembre 1962, des accords de coopération classiques, s'agissant d'un pays sous-développé de langue française, portant sur les domaines économique, technique et culturel. En 1975, le président Giscard d'Estaing y ajoute un volet militaire. L'accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975 stipule que « le gouvernement de la République française met à la disposition de la République rwandaise des personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise ». Sur le plan diplomatique également Giscard d'Estaing s'impose au Rwanda. En 1979 le 6^e sommet France-Afrique se tient à Kigali. La politique africaine menée par Valéry Giscard d'Estaing mérite d'être examinée. Il s'est débarrassé certes de Foccart, pièce maîtresse du gaullisme, mais l'Afrique, pour lui dont la famille a vécu pendant tout le vingtième siècle des revenus des sociétés concessionnaires en Oubangui-Chari, devenu Centrafrique, est un domaine aussi réservé et aussi important, spécialement sur le plan de l'exploitation de ses ressources.

C'est sous Giscard d'Estaing que la France étend son emprise militaire en Afrique aux ex-colonies belges. Giscard d'Estaing devient président de la République le 19 mai 1974. Le 22 mai, un accord général de coopération militaire est signé à Kinshasa entre la France et le Zaïre. Il stipule que « Les personnels d'assistance technique sont mis en place au Zaïre pour participer en qualité

d'instructeurs à la formation du personnel militaire zaïrois et pour contribuer en qualité d'experts à l'organisation des forces armées zaïroises ».

Un article précise que « en aucun cas, ils ne prennent part à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre et de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité ». Cet article sera violé, en 1977 et en 1978, lors des deux guerres du Shaba. À la demande de Mobutu, devant la défaillance de l'armée zaïroise confrontée à l'offensive du FLNC, mouvement de Congolais réfugiés en Angola, ce sont des militaires français qui, en 1977, organisent directement la défense et transportent les troupes marocaines qui chassent les rebelles.

Le 19 mai 1978, avec le retour en force du FLNC, les paras français de la Légion, précédant les paras belges, sont largués sur Koluwezi. Alors que les Belges se retirent quelques jours après, une fois l'évacuation des Européens achevée, les Français vont rester jusqu'au 16 juin pour « nettoyer » la région des éléments rebelles mêlés à la population. Sous la présidence de François Mitterrand les liens avec l'Afrique des Grands Lacs se resserrent. Un des plus gros scandales français, celui du « Carrefour du développement », est issu de l'organisation du onzième sommet franco-africain à Bujumbura au Burundi, les 11 et 12 décembre 1984, qui a donné lieu à d'importants détournements de fonds.

En 1983 un amendement est apporté à l'accord d'assistance militaire de 1975 signé avec le Rwanda. Les conseillers militaires français serviront désormais sous l'uniforme de l'armée rwandaise et la clause de non participation à des opérations de guerre et de maintien de l'ordre est supprimée, sans pour autant que l'accord devienne un accord de défense. Un autre aménagement, en 1992 étendra à l'armée rwandaise l'assistance prévue initialement à la seule gendarmerie, ce qui était déjà depuis longtemps inscrit dans les faits.

Mitterrand dans l'engrenage

François Mitterrand et son fils Jean-Christophe établissent des liens personnels avec la famille Habyarimana, au pouvoir au Rwanda. Ces liens pèseront d'un poids important dans la décision présidentielle, en 1990, d'aider les Forces armées rwandaises, avec l'opération Noroît, à repousser les troupes des exilés du FPR dans leur assaut contre le régime Habyarimana. À partir de cet instant, la France se trouvait inmanquablement impliquée dans l'engrenage qui a conduit au génocide.

Invité en 1998 par la mission d'information parlementaire sur les opérations militaires menées au Rwanda de 1990 à 1994, à expliquer ce qui l'avait amené à conclure, en

1975, avec le Rwanda un accord d'assistance militaire, Valéry Giscard d'Estaing, répondit avec une arrogance dédaigneuse : « *Je ne vois pas comment, ni au nom de quels principes constitutionnels, un ancien président de la République pourrait avoir à rendre compte, devant une commission parlementaire, de ses actes ou d'une politique conduite par son gouvernement - ni même des analyses qui l'ont amené à orienter et susciter cette politique -* ». Il est vrai qu'il avait perçu l'enjeu en disant : « *D'éventuelles déclarations de ma part ne pourraient qu'accréditer, à tort, l'idée d'une continuité ou d'une logique de la fatalité dans l'enchaînement des faits qui ont abouti aux événements qui vous préoccupent. Une telle analyse d'une période de trente ans n'aurait à mon avis aucune signification.* »

C'est pourtant la question essentielle, qui est régulièrement posée, avec bon sens, par le public. Qu'allait faire l'armée française au Rwanda ? On peut répondre qu'il s'agissait principalement de maîtriser l'accès aux

territoires miniers de l'Est du Congo. L'obsession des matières premières est le motif, jamais dit, de la politique coloniale et néo-coloniale depuis plus d'un siècle. Elle se focalise sur le Congo dans les années 70. L'accomplissement d'un génocide n'est qu'un effet collatéral de cette politique, un génocide par inadvertance en quelque sorte. Il y a eu des signes avant-coureurs ? Bien sûr, mais, si on n'a pas voulu les voir c'est que ce n'était pas le plus important, comme l'a fort bien dit, par inadvertance également, Mitterrand.

La présidence française et la chaîne de commandement politique et militaire qui, dans la position qu'ils avaient au Rwanda – où rien sauf des enjeux impérialistes ne les obligeait à être – pouvaient prévenir le génocide et qui non seulement ne l'ont pas fait mais ont protégé jusqu'au bout le pouvoir génocidaire, ont engagé la France. Ce crime que nous portons tous doit être reconnu pour que la justice ait le dernier mot.

Odile Tobner

Le massacre des Bagogwe Un prélude au génocide des Tutsi

L'intérêt de *Rwanda (1990-1993)*, par Diogène Bideri, est que ce livre montre que le génocide des Tutsi trouve son origine bien avant la guerre de 1990 contre le Front patriotique rwandais (FPR). Depuis 1959, les Bagogwe étaient considérés par les populations hutus du nord du Rwanda comme une caste inférieure. Ils seront marginalisés par tous les régimes. Le massacre des Bagogwe commence en janvier 1991. À partir d'octobre 1990, la présence des soldats français « *s'intensifie dans les zones de guerre* ». Un témoin oculaire raconte que « *les Français étaient parfaitement au courant des massacres et des autres violations des droits humains* ». Ces massacres « *permirent au gouvernement rwandais de tester l'absence de réaction de la communauté internationale* ». « *Au mois de mars 1991, l'état major des armées françaises avait décidé d'implanter à Ruhengeri un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI). Les premiers éléments du DAMI s'installèrent le 29 mars 1991 à l'université de Nyakinama près de Ruhengeri. [...] L'armée française a formé des militaires rwandais parmi lesquels de nombreux tueurs. Un témoin militaire atteste la présence des militaires français à Bigogwe au moment des massacres : «
Là où j'étais dans le Bigogwe, les Français nous avait formés en nous disant que c'était pour aller combattre l'ennemi et le seul ennemi était le Tutsi. Jusqu'au moment où nous avons tué les Bagogwe qui habitaient dans le coin.* » Diogène Bideri souligne la responsabilité de Pierre Tegera, qui vit tranquillement en France. Un petit ouvrage d'une grande importance, qui se terminent sur ces mots : « *Le rôle des troupes étrangères, surtout les militaires français, doit être dégagé. Beaucoup d'informations montrent que les militaires français étaient dans les camps où les exécutions étaient commises. La présence des instructeurs français apparaît comme un appui moral et matériel au régime rwandais. La complicité éventuel entre le DAMI et les tueurs devrait être établi.* »

Sharon Courtoux

Rwanda (1990-1993). Par Diogène Bideri, l'Harmattan, 150 p., 14, 50 euros. Cet ouvrage est disponible à la commande à Survie (voir adresse page 12)

Une censure manifeste

Ainsi donc la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) a mis plus de un an avant de réagir à la mise en ligne d'une note classée «confidentiel défense» sur le site de la Commission d'enquête citoyenne (CEC). Cette note du colonel Henri Poncet, que la DCRI a donc censurée et par la même occasion authentifiée, rendait compte de l'opération Amaryllis, opération d'évacuation des ressortissants étrangers à Kigali (9 au 14 avril 1994) alors que les génocidaires hutus se déchaînaient. Ce rapport (n° 018/3°RPiMa/EM/CD) qu'il adressa, le 27 avril 1994, au chef d'État-major des Armées, Jacques Lanxade, fait état du souci de l'armée française « *de ne pas leur montrer [aux médias présents sur place] des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers [...] ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches* ».

En fait, c'est l'Agence rwandaise d'information (ARI) qui, le 25 janvier 2008, fait état de cette note pour la première fois. L'information sera reprise, deux jours plus tard, notamment par le site d'information Rue 89 et le rapport Poncet sera téléchargé des milliers de fois sur le net rendant illusoire toute tentative d'effacer le document en question.

Alors pourquoi les agents de la DCRI qui (en principe) ne sont pas des perdreaux de l'année ont-ils attendu si longtemps pour ouvrir une enquête préliminaire sur la divulgation de cette note ? Les services feraient-ils la chasse aux fuites dans un dossier aussi explosif que celui de l'implication française dans le génocide des Tutsi rwandais ? La DCRI, craint-elle surtout que d'autres notes, d'autres rapports beaucoup plus explicites quant à l'implication française dans le génocide ne sortent des tiroirs ?

Car le contenu de cette note n'était pas si secret. Les témoignages de cette époque sont nombreux pour dénoncer l'attitude des militaires français dans le cadre d'Amaryllis. Cela figure dans nombre de publications sérieuses sur le sujet. On la retrouve d'ailleurs dans...le rapport de la mission d'information parlementaire de 1998 qui, dans sa partie consacrée à l'opération relève : « *Les documents recueillis par la Mission concernant les conditions d'exécution de l'opération Amaryllis indiquent, s'agissant des rapports entretenus avec la presse, que les médias ont été très présents dès le deuxième jour de l'opération. Ils précisent que le COMOPS a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements, mais avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant aux seuls étrangers l'accès aux centres de regroupement sur le territoire du Rwanda ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches.* »

Dans tous les cas, cette censure manifeste des autorités françaises apparaît pour ce qu'elle est : une tentative d'entrave claire à la manifestation de la vérité sur le rôle de la France au Rwanda.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Sur les frontières



Le 16 janvier, lors de ses vœux aux ambassadeurs, le Nicolas Sarkozy du Discours de Dakar s'est montré plus décomplexé que jamais. Il s'est posé en démiurge des Grands Lacs pour donner des leçons de géopolitique. Il a ainsi levé un peu plus le voile sur les termes du retour de plus en plus officiel de la France dans la région.

Près de vingt ans après que François Mitterrand a joué secrètement dans la région avec les conséquences que l'on sait, Nicolas Sarkozy a donc donné aux Africains quelques grandes leçons de partage de l'espace et des richesses : « *Il faut trouver une nouvelle approche pour apporter aux pays de la région – des Grands Lacs [NDLR]– l'assurance que l'ensemble de ces questions sera réglé de façon globale. Cela met en cause la place, la question de l'avenir du Rwanda avec lequel la France a repris son dialogue, pays à la démographie dynamique et à la superficie petite. Cela pose la question de la République démocratique du Congo (RDC), pays à la superficie immense et à l'organisation étrange des richesses frontalières. Il faudra bien qu'à un moment ou à un autre, il y ait un dialogue qui ne soit pas simplement un dialogue conjoncturel mais un dialogue structurel : comment, dans cette région du monde, on partage l'espace, on partage les richesses et qu'on accepte de comprendre que la géographie a ses lois, que les pays changent rarement d'adresse et qu'il faut apprendre à vivre les uns à côtés des autres ?* »

On ne saurait être plus clair. Du Burundi au Rwanda, la diplomatie élyséenne confirme donc s'intéresser de très près à la zone, quitte à bousculer quelques dogmes. Dans le même temps, la situation régionale évolue vite. Depuis le mois de janvier, il y eut d'abord le 8, la rencontre du général Kabarebe, chef d'état major de l'armée rwandaise, avec Joseph Kabila à Kinshasa, signe clair d'un mouvement en profondeur. Quel symbole ! Celui-

là même qui dirigea l'armée congolaise avant que Laurent Désiré Kabila ne le chasse de Kinshasa en 1997, remettait les pieds dans la capitale congolaise !

Quelque chose se tramait. Aussitôt, se déclara un putsch interne au Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), consacrant le lâchage de Laurent Nkunda par le Rwanda au profit de l'un de ses seconds, le général Ntaganda, – surnommé « Terminator » – sur qui pèse un mandat d'arrêt lancé par la Cour pénale internationale (CPI) au printemps dernier pour des crimes de guerre en Ituri.

Le 16 janvier, le nouveau chef revendiqué du CNDP proclamait la fin des combats et la réintégration de ses troupes au sein des Forces armées congolaises (FARDC). Quatre jours plus tard, le 20 au matin, à la surprise générale, avec l'accord de Kinshasa, 7000 soldats rwandais investissaient la RDC par Goma et Bukavu pour officiellement aider les FARDC à vaincre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDRL).

Mais, nouvelle surprise : la première prise de guerre de l'Armée patriotique rwandaise (APR), se trouvait être Laurent Nkunda lui-même, capturé le 22 au soir à l'issue d'un bref combat à Bunangana à la frontière rwandaise.

De fausses bonnes nouvelles ?

Si la nouvelle entente rwando-congolaise, a pris les observateurs de cours, elle n'est ni plus ni moins qu'une application « vitaminée » du communiqué de Nairobi signé à l'automne 2007, resté depuis sans ébauche de la moindre application. *A priori*, le rapprochement des deux pays, le retour à la paix du CNDP, le règlement de la question des FDLR sont des bonnes nouvelles pour les habitants des deux Kivus. Mais l'histoire récente de la région exige de prendre du recul avant de se réjouir trop vite. Beaucoup d'observateurs admettent que la situation actuelle est un véritable imbroglio, au moins pour ce qu'il leur est donné comme éléments d'analyse c'est-à-dire rien d'autre que des « indices » : la relation de quelques rencontres et les nuances syntaxiques des communiqués diplomatiques.

Cependant, la coïncidence, de cette alliance inattendue – un vrai retournement de situation - avec la prise de position de l'Élysée est trop surprenante pour au moins ne pas être évoquée.

Car la France de Nicolas Sarkozy, au nom

d'une « diplomatie de la réconciliation » cherche depuis un an et avec une ténacité certaine à renouer les fils du dialogue avec le Rwanda.

Avec l'accusation de complicité de la France avec le régime génocidaire de 1994 qu'il tient en main, le rapport de force est très favorable à Paul Kagamé et l'on ne peut qu'admettre que les nouvelles positions françaises dans la région soutiennent les intérêts de l'homme fort de Kigali. En remettant sur la table l'idée d'un redécoupage frontalier, d'une autonomie du Kivu, de l'extension des droits rwandais sur ses richesses minières ou bien de la balkanisation du Congo, Nicolas Sarkozy se réapproprie opportunément le plan « Cohen », du nom de son auteur, diplomate américain, suggérant d'entériner le partage actuel de l'exploitation minière du Kivu entre le Rwanda et la RDC en un marché commun ventilant à chaque pays de la sous-région, un droit d'exploitation du sous-sol kivutien. Le projet a les faveurs de la nouvelle administration américaine, mais Nicolas Sarkozy va plus loin, en débordant du strict cadre économique pour remettre en cause la viabilité même des frontières héritées de la conférence de Berlin. On imagine bien le rôle et les prérogatives que la France pourrait s'octroyer en défendant un tel projet, en particulier en devançant l'influence belge dans son ancienne colonie. Mais en s'alignant sur la position américaine, la France souhaite tout de même orienter la création de ce grand marché minier en l'intégrant à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), forte des pays francophones de la région et l'Angola, alors que Washington privilégie la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPLG), rassemblant Burundi, Kenya, Tanzanie, Rwanda et RDC.

La France à la manœuvre

Il serait naïf de ne pas envisager que la France puisse avoir quelque chose à voir dans l'entente rwando-congolaise du moment, en témoignent les récentes navettes de Bruno Joubert entre Kinshasa et Kigali. Alors même qu'il était embarrassé par les accusations de crimes pesant sur ses « pouillains », Paul Kagamé ne peut qu'être enthousiasmé par le plan français.

Mais les choses ne sont pas si simples que l'on puisse d'un simple coup de plume bousculer le sentiment national congolais. Car en RDC, la déclaration du prési-

dent français a suscité un véritable tollé dans la société civile. En effet, au Kivu épuisé par dix ans de guerre, Paul Kagame n'est guère apprécié et sa préemption de régions entières par le biais de diverses rebellions a suscité depuis 1998 une vraie défiance des Rwandais, autour de Bukavu et Goma...

Ainsi la présence des soldats de l'APR en RDC n'a pas réveillé que des bons souvenirs dans la population locale où beaucoup ont encore en mémoire l'administration brutale du RCD Goma, appuyé par l'APR, de 1999 à 2003 ou plus récemment le sac de Bukavu, en 2004, alors même que les soldats de Kigali patrouillaient en ville. Bien sûr, officiellement, l'actuelle présence rwandaise doit se limiter à quinze jours, mais l'on peine à croire que ce délai suffira à réduire la résistance annoncée des 8000 FDLR, disséminés sur un territoire sept fois plus grand que le Rwanda, rebelles souvent parfaitement assimilés aux populations locales.

La restauration de l'État négligée

De même, le comportement futur de troupes comme le Pareco (Maï Maï), ou le CNDP, appelées à s'entretuer il y a encore deux mois, et dorénavant à s'associer à l'occasion d'une tractation politique qui les dépassent, impose la prudence. Pour l'instant, les objectifs restent pacifiques, et la disparition des barrières du Nord Kivu est un progrès louable. Mais l'évolution à venir de la stabilité régionale n'est pas qu'une affaire militaire. Et à ce titre, la sincérité des protagonistes sera déterminante. Dans ce contexte, la France semble partir d'un mauvais pied, tant la solution sarkozyste, néglige au moins deux aspects : d'une part ce qui importe avant tout au Kivu c'est le retour de l'État et si celui-ci est indigent, une Monuc renforcée ou toute autre force multilatérale dotée d'un mandat clair. Cela reste la seule voie neutre pour promouvoir cette restauration de l'État. Mais au contraire, la Monuc vient d'être totalement écartée des négociations en cours. Ensuite, et il ne s'agit pas d'une action symbolique, la France ne peut pas sérieusement promouvoir le règlement du conflit avec les FDLR sans y participer de son côté et donner la chasse à l'encadrement du mouvement – dont certains sont d'authentiques génocidaires, au contraire de nombre d'enfants soldats de leurs troupes – car ceux-là continuent en toute impunité depuis l'Europe à promouvoir des thèses ethnistes, et à vouloir achever le « travail » de 1994.

Isabelle Méricourt

Prisonniers politiques

L'ancien maire de Njombé-Penja, Paul-Eric Kingué et l'artiste Lapiro de Mbanga ont pour seul point commun d'être emprisonnés, accusés d'être les meneurs des émeutes de février 2008 qui ont secoué le Cameroun. Le cas de Paul-Eric Kingué a été réglé le 19 janvier dernier : six ans de prison ferme et la réparation du préjudice subi par les sociétés bananières à hauteur de 804 millions de francs CFA (1,23 million d'euros) après un procès inique où les droits de la défense ont été bafoués, les avocats menacés et pis, deux témoins assassinés. Les raisons d'une si lourde condamnation sont évidemment à chercher ailleurs.

Paul-Eric Kingué, membre du parti présidentiel, le RDPC, déplorait, depuis longtemps, les conditions de travail des ouvriers agricoles et savait la population de sa commune démunie et impuissante. Il avait été élu en 2007 face au député André Ndonso Mbanga, par ailleurs cadre dans la société des Plantations du Haut-Penja (PHP), filiale de l'entreprise française, la Compagnie fruitière. Dans une lettre ouverte au président Paul Biya, rédigée de sa cellule en mars 2008, il y explique que les sociétés bananières, Plantations du Haut-Penja (Php), la Société des plantations de Mbanga (SPM), et la société de fleurs et plantes exotiques Caplain ne s'étaient pas acquittées de leurs taxes depuis trente ans. « *J'ai obtenu, après plusieurs démarches, de la direction des Impôts de les obliger à payer des taxes de près de deux milliards de francs CFA par mois. Ces sociétés ont juré ma perte. D'où ma situation aujourd'hui* ». Pour toute réponse, un décret présidentiel l'a déchu, le 2 juin, de son mandat de maire sans qu'il ait été entendu par un juge.

Quant à Lapiro de Mbanga, dont la voix dérange tout autant que celle de Kingué, son procès en appel a encore été renvoyé au 20 février.

Erratum

Dans le numéro précédent de *Billets d'Afrique* (n°176, janvier 2009), une faute de frappe a augmenté considérablement le nombre d'opérations militaires européennes en Afrique. Dans l'article « La chasse est ouverte », il fallait donc lire : « *L'Atalante est la 4^e opération militaire (...)* et non la 47^e.

Dernière minute !

L'Union de l'unité africaine (OUA) a adopté, le 1er février, à l'unanimité une décision sans équivoque sur la question de l'île de Mayotte. La position française sur l'appartenance de Mayotte à la France n'a obtenu aucune adhésion africaine malgré une intense campagne. Le conseil exécutif de l'OUA est clair et sans détour. Il réaffirme l'appartenance de l'île comorienne de Mayotte à l'Union des Comores : il rappelle toutes ses résolutions antérieures, rappelle également que le peuple comorien, lors du référendum du 22 décembre 1974, a exprimé sa volonté d'accéder à l'indépendance dans l'unité politique et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores ; considère que les référendums organisés les 8 février 1976 et 11 avril 1976 par l'ancienne puissance coloniale dans l'île de Mayotte constituent une violation grave de l'intégrité territoriale des Comores et enfin considère que l'inscription de l'île de Mayotte dans la Constitution de la République française est contraire au droit international. Et à ce titre, l'OUA condamne l'organisation, le 29 mars 2009, d'un référendum sur la départementalisation de l'île comorienne de Mayotte et exige l'arrêt immédiat de ce processus.

(Lire notre dossier sur la question dans ce numéro, page 8).

À voir

Frères de sang

Les tirailleurs sénégalais sont nés il y a 150 ans d'un décret signé par Napoléon III. Engagés pour conquérir et protéger l'Empire, ils serviront dans toutes les guerres françaises jusqu'aux indépendances. Au fil de leur récit et de celui de leurs anciens chefs blancs, illustrés d'archives de l'époque, *Frères de sang* démontre le rôle déterminant joué par l'Afrique noire dans la destinée européenne de ce dernier siècle. Une démonstration supplémentaire face à la stupidité de ceux qui pensent encore que « *l'homme africain n'est pas assez rentré dans l'Histoire* ».

Frères de sang, un film de Bernard Simon, Arc-en-ciel Productions, 16, rue des Sports, 50570 Marigny.

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

UNION DES COMORES - MAYOTTE

Le coup de force de la départementali



Le 29 mars 2009, le projet de loi sur la départementalisation

de Mayotte sera soumis à consultation auprès des Mahorais(es). Ce statut de département d'Outre-mer (DOM) renforcera «l'ancrage définitif» de Mayotte dans la France¹.

Un « ancrage » et un projet de référendum pourtant illégaux pour la communauté internationale au regard des résolutions de l'ONU. Il faudra d'ailleurs que les chancelleries de l'Union européenne (UE) expliquent comment elles pourront reconnaître Mayotte comme région ultra-périphérique (RUP) de l'Europe, où s'appliquerait dès lors le régime commun (voir encadré), alors que ces États ont voté presque toutes les vingt résolutions reconnaissant Mayotte comme comorienne et condamnant fermement la France depuis 1975.

Par quels réseaux les rappeler à l'obligation de continuité de l'État ?

En tout état de cause, la départementalisation consacrerait de fait, *via* l'annexion pure et simple de Mayotte par la France, une situation humaine des plus dramatiques : de nombreuses familles séparées par la « frontière française » autour de Mayotte, les traversées clandestines sur de frêles embarcations au prix de nombreuses noyades (plus de 7000 morts depuis l'introduction du visa Balladur-Pasqua en janvier 1995). L'expulsion, ensuite : en 2008, il y en a eu 13 000 depuis Mayotte, à comparer aux 29 000 dont Brice Hortefeux est si fier. Les conditions de vie des Comoriens traqués à Mayotte sont

indignes d'une République, et aggravées par une campagne lancée en 2005 sur le thème du « droit du sang » (*Billets d'Afrique* n°143 et n°170).

La France ignore la légalité internationale

Rappelons que l'archipel des Comores (la Grande Comore, Anjouan, Mohéli, Mayotte) devait former en 1975 un État indépendant. Tournant le dos au droit onusien, qui impose le respect des frontières issues de la colonisation, la France conservera Mayotte dans son giron en procédant au décompte des suffrages île par île. Mayotte sera donc rattachée à l'Hexagone par un statut mouvant, en toute illégalité. Parallèlement, la partie indépendante de l'Archipel a été déstructurée politiquement par une série de coups d'État organisés par des mercenaires français, Mayotte leur servant souvent de relais. Pour conserver Mayotte, la France joue principalement deux stratégies. D'abord, celle de maintenir à Mayotte un niveau de vie supérieur à celui du reste de l'archipel des Comores, afin que les Mahorais préfèrent l'administration par la France à l'achèvement de la décolonisation. Il est en effet moins coûteux de perfuser l'économie mahoraise pour qu'elle se maintienne une tête plus haut.

Ensuite, affaiblir politiquement les Comores, et contrôler le mieux possible leur régime par des méthodes barbouzardes, pour anéantir la revendication de la restitution de Mayotte, et servir la politique élyséenne.

Après les mercenaires, l'arme du séparatisme

En contrôlant le palais présidentiel de Moroni, Bob Denard et compagnie ont pu être des prestataires géopolitiques très appréciés (soutien au régime d'apartheid en

Afrique du Sud, interventions mercenaires sur le continent, etc.). À partir de 1997, ce sont les séparatistes qui ont joué ce rôle destructif. Eux aussi sont des petits protégés de l'Élysée. Le colonel Mohamed Bacar a été l'un des acteurs du séparatisme à Anjouan. Les sécessions déclarées en 1997 ont abouti au changement de constitution, adopté fin 2003, qui a transformé la République fédérale islamique des Comores en Union des Comores (UC), dotée d'un pouvoir fédéral et d'un pouvoir sur chaque île autonome. Le colonel Bacar a ainsi obtenu la légalisation (au moins de façade, le processus électoral ayant été pour le moins suspect) de sa présidence de l'île d'Anjouan.

Après trois décennies de protection juridique apportée à Bob Denard, lui permettant de sortir libre de procès caricaturalement inféodés à la raison d'État française (*Billets d'Afrique* n°149, dossier spécial), la France a déployé tous les efforts nécessaires pour protéger le colonel Bacar (*Billets d'Afrique* n°168). Et l'on a vu à nouveau une justice aux ordres jouer de rhétoriques absurdes (voir encadré). Suite à des tractations intenses de Paris, l'ancien dictateur anjouanais a été extradé vers le Bénin le 19 juillet 2008.²

L'acharnement de notre pays à protéger l'ex-dictateur d'Anjouan, contre toute raison, renforce les pires soupçons de son implication de premier plan dans les crises séparatistes qui martyrisent les Comores depuis 1997. Après avoir saboté toute émergence politique par le mercenariat, la France aurait donc poursuivi ce jeu de massacre par le séparatisme ?

C'est ce que Nicolas Sarkozy semble avoir affirmé aux Comoriens et à la communauté internationale en refusant d'extrader le justiciable Bacar en 2008.

Les responsabilités de la France sont donc accablantes. Il faudra bien que Paris cesse d'occuper illégalement les Comores, et d'empêcher les Comoriens de se saisir de leur histoire, en déchaînant sur l'archipel ses mercenaires, ses services secrets et ses réseaux.

Pierre Caminade

Le statut européen de Mayotte

Actuellement, Mayotte est un PTOM pour l'UE, PTOM définis dans l'article 299 du traité d'Amsterdam : «3. Les pays et territoires d'outre-mer dont la liste figure à l'annexe II du présent traité font l'objet du régime spécial d'association défini dans la quatrième partie de ce traité.» En devenant une région ultra-périphérique (RUP), le régime commun s'appliquerait, sauf dérogation. L'article 299 du traité établit les RUP : « 2. Les dispositions du présent traité sont applicables aux départements français d'outre-mer, aux Açores, à Madère et aux îles Canaries. » Les quatre DOM français ne sont pas énumérés, contrairement aux trois autres territoires. Cela suggère-t-il une automaticité d'entrée dans la catégorie RUP d'un nouveau DOM ? Ce serait aberrant concernant Mayotte, vu que presque tous les autres États européens ont voté les résolutions de l'ONU contre la France sur Mayotte.

1. Afin de ne pas en surestimer l'aspect « définitif », il convient de se souvenir que l'Algérie fut un département français, donc « plus fortement ancrée » à la France qu'un DOM.

2. Selon *la Lettre de l'océan indien*, Thomas Boni Yayi aurait été le seul chef d'État africain contacté par la France à avoir accepté de l'héberger.

Un aller simple pour Maoré

Les rhétoriques françaises à l'épreuve des faits

L'Ofpra estimant que le colonel Bacar ne peut pas être renvoyé aux Comores, car il pourrait y risquer sa vie, il ne sera pas jugé par la justice comorienne. Condamné en France à trois mois de prison avec sursis pour entrée illégale d'armes à Mayotte, il n'ira pas en prison. La cour d'appel l'a relax – pour entrée irrégulière à Mayotte, évoquant des dispositions de la Convention de Genève, en l'occurrence citée hors propos. De fait, cette décision de la justice française signifie que Bacar était menacé aux Comores d'un procès politique, de torture ou de peine de mort. Seule cette dernière affirmation est fondée. Les griefs non politiques contre Mohamed Bacar sont largement documentés dans un rapport de la Fondation comorienne des Droits de l'homme (FCDH) réalisé sur l'île d'Anjouan du 3 au 9 avril 2008 (<http://halidiallaoui.over-blog.com/article-18845784.html>).

Rapport accablant dont voici quelques extraits : « La commission a relevé les cas des exactions suivantes : viols, actes de torture, assassinats et portés disparus, détenus [morts] de faim, extorsion de fonds, vols et actes de vandalisme, exils forcés, corruption et le détournement des deniers publics ». Ainsi, l'assassinat de Naoumane Daniel, âgé de 18 ans, « devant la porte de la résidence de Mohamed Bacar », serait lié à « des raisons rituelles. D'ailleurs, aucune explication n'a été fournie ni par la FGA [Force au service de Bacar] ni par Mohamed Bacar. » Au sujet des exils forcés : « À Ouani, une trentaine d'hommes et de femmes a été obligée de fuir l'île d'Anjouan pour se réfugier à Mohéli et à Moroni. Ils étaient menacés de torture et de mort. À Nyantranga, une vingtaine d'hommes a vécu dans le maquis de janvier à mars 2008. À Ongoni, deux tiers des hommes ont vécu dans le maquis, depuis le mois de décembre jusqu'au jour du débarquement [des troupes de l'Union africaine qui ont destitué le colonel Bacar]. »

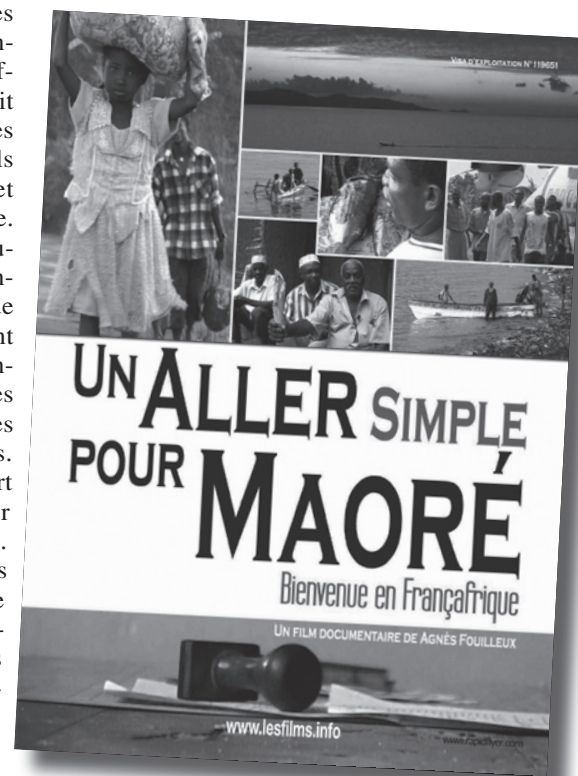
Ce documentaire, où nos analyses tiennent une place explicite, a été réalisé entre 2005 et 2007 (*Billets d'Afrique* n°158). Présenté en 2008 au Festival international des programmes audiovisuels (FIPA) de Biarritz, il vient de trouver un distributeur. Voir des extraits sur www.lesfilms.info/teaser.

L'aller simple pour Mayotte est le parcours que font les Comoriens des trois autres îles de cet archipel depuis que le gouvernement Balladur en a fait des clandestins, en 1995, en instaurant un visa. Nous avons exposé à plusieurs reprises cette aberration et ses causes, mais ce film le fait d'une façon bien plus vivante, et *in situ*. De nombreux Mahorais utilisent des clandestins pour leur faire des ménages et travaux à moindre coût. Ainsi, cet ambulancier qui emploie des clandestins pour garder ses zébus pendant la journée. Il ne pourrait pas s'offrir de salariés réguliers, car il devrait leur livrer tout son salaire. D'autres commandent des animaux volés, qu'ils achètent au quart du prix du marché, et qu'ils peuvent immédiatement revendre. Jusqu'en 1995, ces ébénistes fort réputés à Mayotte exportaient depuis Anjouan. Depuis, ils ont dû s'installer de façon clandestine à Mayotte, et vendent principalement aux fonctionnaires français, dont les gendarmes qui doivent les arrêter s'ils sortent de la maison de tôles où les sculpteurs sur bois sont installés. Dans leur *press-book*, un coffre offert au président Chirac lors d'une visite sur l'île. C'est un exemple symptomatique. Le visa force les Comoriens des autres îles à rester à Mayotte, au lieu d'y faire de brefs séjours. La chasse aux clandestins a décuplé sous l'impulsion des déclarations en 2004 de François Baroin, alors ministre de l'Outre-mer, sur le droit du sang. Le film nous entraîne dans l'univers cruel et absurde des

incendies commandités par des maires, des soins médicaux obligatoires et interdits à la fois, des risques d'épidémies liés au refus de soigner un quart de la population. Le tout impulsé par le fantôme d'une nationalité française qui serait trop facile à obtenir. Une honte de plus pour notre République, dont le représentant sur place, le préfet, nous expose, en bon « spécialiste », ses stratégies pour répondre aux objectifs chiffrés de déplacements forcés de populations.

Pierre Caminade

Un aller simple pour Maoré, documentaire d'Agnès Fouilleux, autoproduction, 2007, 84 minutes.



Dossier Noir n°19 - Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale - par Pierre Caminade, Agir ici et Survie, éditions Agone.

Mayotte : « Territoire d'outre-mer ou territoire occupé ? »

En droit international, les Comoriens des trois autres îles sont chez eux à Mayotte. Pourtant, ils en sont expulsés par des gendarmes français...

Ce dossier noir propose un examen des motivations de la présence militaire française dans cette région. Il analyse le processus de « domtomisation » puis ses conséquences. Il trace enfin quelques perspectives laissant espérer que la population de Mayotte et des Comores redevienne maître de son destin.

GABON

Omar Bongo, l'agonie de la bête ?



La répression de membres de la société civile menée, en décembre dernier, par l'entourage présidentiel cachait peut-être un autre dessein. Un «complot du réveillon» qui visait à pousser vers la sortie un Omar Bongo de plus en plus fatigué.

C'est donc une simple lettre ouverte signée par Bruno Ben Moubamba au nom des acteurs libres de la société civile gabonaise et publiée sur Internet fin décembre qui aura mis le feu aux poudres à Libreville il y a quelques semaines.

Au-delà de l'arrestation inacceptable des principaux leaders de la société civile gabonaise, finalement libérés dans la nuit du 12 janvier, cette lettre ouverte, réquisitoire en règle d'un régime prévaricateur, aura eu le mérite d'éclairer d'une lumière crue la situation politique, sociale et économique du Gabon. Un état des lieux sans concessions après quarante années de pouvoir du président Omar Bongo dilapidant les ressources naturelles du pays, notamment le pétrole, mais aussi la forêt, pour son enrichissement personnel et celui de son entourage.

La réaction d'un clan du pouvoir à la dénonciation de ses turpitudes a, en effet, donné la mesure de la bataille qui se joue à Libreville (et à Paris) pour la succession d'Omar Bongo. Un président affaibli, à la santé de plus en plus incertaine et dont on dit, à Paris, qu'il ne passera pas l'année.

Un trio infernal

La mise en place (voir encadré) et l'arrestation, dans une mise en scène anti-terroriste qui n'a trompé personne, des principales figures de la société civile ont été mené par un trio infernal : l'héritier auto-désigné, par ailleurs ministre de la Défense, Ali Bongo, André Mba Obame, ministre de l'intérieur et Alaba Fall Bosco, procureur de Libreville. Celui-là même contre qui une plainte pour corruption avait été déposée devant la Commission contre l'enrichissement illicite¹ par les animateurs des ONG dans

le collimateur du pouvoir. Un clan déjà à l'offensive depuis l'automne après la visite d'Ali Bongo à l'Élysée et le limogeage de plusieurs gradés de l'armée pas assez dociles. Ce sont eux également qui ont pris en main le traitement du dossier de la plainte dite des biens immobiliers mal acquis, relancée, à Paris, par les ONG Sherpa et Transparency International. La lettre ouverte des acteurs libres de la société civile est donc venue perturber la marche triomphale du fils Bongo et ses lieutenants vers le pouvoir en cristallisant la frustration et le ras-le-bol des Gabonais horrifiés de la perspective de voir un des rejetons d'Omar accéder à la tête du pays. Il faut dire que leur voracité à se payer sur le bien public, leurs méthodes, à bien des égards pires que celles d'Omar Bongo, agit comme un répulsif efficace. En témoignage, le 19 janvier, le « traitement » brutal de la mutinerie de la prison de Gros Bouquet, et le bilan des victimes bien au-delà de celui présenté par le ministre de l'Intérieur. Construite en 1956 pour 300 personnes, la prison de Gros Bouquet compte aujourd'hui environ 1400 prisonniers entassés dans les conditions que l'on imagine et dont peuvent témoigner les leaders de la société civile arrêtés en décembre dernier.

Mais outre la mise en lumière, chiffrée et argumentée, aux yeux de l'opinion gabonaise des détournements massifs d'argent public, c'est aussi quelques informations contenues dans la lettre ouverte et ne pouvant qu'émaner de l'entourage présidentiel qui a provoqué la colère du clan d'Ali Bongo et de sa sœur Pascaline Bongo, di-

rectrice de cabinet de son père et grande argentière du régime. Leur prise program- mée du pouvoir s'appuie sur un groupe aux rôles bien répartis. Outre Pascaline, la marraine, et Ali, rêvant de lumière parce que depuis trop longtemps dans l'ombre de sa sœur et de son père, le groupe dit des « rénovateurs » compte également le ministre de l'Intérieur et copain d'enfance, André Mba Obame, Bosco Alaba Fall, le procureur de la République et neveu du président, toujours prompt à embastiller sans jugement les contestataires et Blaise Louembet ancien trésorier payeur général (TPG), ministre de l'Économie et qui à ce titre détient une clef du Trésor gabonais. L'entourage présidentiel a donc vu, dans la lettre ouverte, la main d'une des deux autres « chapelles » concurrente dans la course à la succession. Une concurrence pour le pouvoir qui les anime certainement plus que l'intérêt général alors qu'aujourd'hui encore, les citoyens emprisonnés en décembre dernier restent inculpés de « détention d'un document en vue de sa diffusion dans un but de propagande » et de « propagande orale ou écrite en vue de l'incitation à la révolte contre les autorités ». Celles-ci se gardant bien de répondre aux questions qui fâchent : où sont donc passées les recettes budgétaires de 2008 d'un montant de 2700 milliards FCFA (entre 4 à 5 milliards d'euros) ? Où sont donc passés les 14 000 dollars de PIB par habitant dans un pays peuplé d'un million d'habitants et dont plus des deux tiers ne vivent qu'avec moins de deux dollars par jour ? Dans les palaces les plus prestigieux de la planète où la famille a des comptes à l'année ? Dans des biens immobiliers, des jets privés et des bijoux aussi inutiles que somptueux ?

La tradition de la Françafrique

Quant à la France, les réactions publiques à ces arrestations se sont faites a minima. Le ministère des Affaires étrangères s'est

Les devinettes franco-gabonaises

La Lettre du Continent : « Quels sont les Français qui ont concocté la stratégie d'embastiller les leaders des ONG gabonaises, le 18 décembre, avec le ministre de l'intérieur, André Mba Obame ? » *Billets d'Afrique* ajoute quelques indices : le 1^{er} est un célèbre avocat parisien, pénaliste et avocat de la défense dans le récent procès Ferrara, le 2^e est auteur de nombreux best-sellers et spécialiste du terrorisme et à ce titre, expert auprès des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de l'Europe.

Au rayon des devinettes franco-gabonaises nous rajouterons celles-ci : Quel est l'avocat français qui a ouvert une galerie d'art fantoche à Paris et qui blanchit l'argent de la corruption au Gabon en achetant à prix d'or de pseudo-œuvres d'art gabonaises pour financer le train de vie de Pascaline Bongo ?

Quel est l'aéroport français par lequel transitent des masses d'argent gabonais vers les paradis fiscaux ?

contenté « *de suivre attentivement la situation* » malgré l'illégalité manifeste des arrestations. C'est davantage en coulisses que l'on s'est activé dessinant, une fois de plus, les lignes de forces existant dans la diplomatie française. En clair, c'est l'Élysée qui est à la manœuvre, dans la plus pure tradition de la Françafrique quand il s'agit d'organiser une succession dans un de ses bastions. Un territoire, qui plus est idéalement situé en bordure d'une région, le golfe de Guinée, riche en gisements pétroliers et théâtre d'une guerre économique mondiale. Gageons d'ailleurs, qu'à l'heure des choix, la France préférera fermer sa base militaire de Dakar plutôt que celle de Libreville.

Nicolas Sarkozy a donc envoyé, le 24 décembre, au Gabon, son conseiller Afrique, Bruno Joubert pour des entretiens avec Omar Bongo mais aussi avec deux opposants, Zacharie Myboto et Pierre Mamboundou. Deux figures politiques, pas vraiment virulentes, reçues à l'ambassade de France en présence de l'inévitable avocat Robert Bourgi (*La Lettre du Continent* n°556). Ce qui malheureusement laisse présager d'un petit arrangement entre amis français sur le dos des Gabonais. En tous les cas, il semblerait que l'Élysée garde plusieurs fers au feu alors qu'il se chuchote à Paris qu'Ali Bongo n'a pas la carrure pour succéder à son papa. En tous les cas, le ballet des émissaires se poursuit avec la visite récente à Libreville, le 27 janvier, de Louise Avon, chargée de mission de Sarkozy.

Bref, pour le Gabon, tous les ingrédients de lendemains désenchantés voire sanglants sont réunis après quarante ans d'un pouvoir clanique et kleptocrate, branché et perfusé par le meilleur de la Françafrique alors que Pascaline et Ali se targuent publiquement du soutien de l'Élysée. C'est l'immense gâchis dont parle cette fameuse lettre ouverte et que les Gabonais, engagés dans des mouvements sociaux toujours plus importants, refusent, avec force de voir se perpétuer. La France le sait-elle alors que 300 militaires du 1^{er} Régiment des chasseurs parachutistes de Pamiers ont été envoyés au Gabon pour une mission de quatre mois ? À ce sujet, *La Lettre du Continent* (n°556) s'interroge : « *Coincidence des rotations sur les bases en Afrique ou principe de précaution ?* ».

Dans une interview à *Ariege.news*, les chefs du régiment ne cachent pourtant pas la nature de leur mission, « *la protection des ressortissants français* ».

Raphaël De Benito

1. Commission mise en place à la demande des institutions financières internationales auxquelles la société civile africaine reproche de donner de de l'argent à des régimes africains sans aucun mécanismes de contrôle

Le dernier républicain

Le premier président du conseil des ministres du Sénégal, Mamadou Dia, s'est éteint le 25 janvier dernier à l'âge de 98 ans. Le Sénégal vient de perdre celui qui a signé son acte d'indépendance le 4 avril 1960.

Cet homme d'État est resté constant par rapport à son idéal et à son ambition pour son pays. L'histoire retiendra que c'est le foccartisme dans toute sa splendeur qui a privé le Sénégal de l'apport de Mamadou Dia à la construction d'un Sénégal moderne et décomplexé. En bon Machiavel, Léopold Sédar Senghor prit le dessus sur son ami, le 17 décembre 1962, en l'accusant d'avoir voulu perpétrer un coup d'État. Or, à l'époque, le président du conseil des ministres avait tous les pouvoirs et de fait n'avait pas besoin de faire un coup d'État. Le président Senghor craignait d'être mis en minorité au sein de son parti. Le président du conseil avait des desseins moins néocoloniaux pour son pays et c'est ce qui explique qu'une bonne majorité de l'élite sénégalaise (hommes politiques, marabouts etc...) se soit liguée contre lui. Comme au Congo de Lumumba, l'on neutralisa les vellétés progressistes au nom de la guerre froide et des intérêts supérieurs du colonisateur. Mamadou Dia et ses amis, dont Valdiodio N'diaye, le courageux ministre de l'Intérieur, furent jugés puis condamnés à de lourdes peines. Ils furent déportés à la prison de Kédougou dans le sud-est du Sénégal. Mamadou Dia condamné à perpétuité y restera pendant douze ans dans des conditions atroces avant d'être libéré en mars 1974, puis gracié en avril 1976. Le président Senghor s'engagea dans une politique qui marginalisa tout ce que le Sénégal pouvait compter comme ressources humaines capables de mener à bon port la pirogue Sénégal. Cheikh Anta Diop, brillant historien et homme politique, fut une victime de ce nettoyage par le haut. Cette situation a eu des conséquences lourdes dans l'évolution des élites sénégalaises. Abdou Diouf reçu en cadeau la présidence de la République du Sénégal en 1981 (au titre de l'article 35 de la constitution donc sans élections) qu'il conservera pendant dix neuf ans. Jusqu'à sa mort, Mamadou Dia dénoncera les manquements républicains et les dérives monarchiques d'Abdoulaye Wade pourtant

démocratiquement élu le 19 mars 2000 et qui s'apprête à offrir au forceps la présidence du Sénégal à son fils.

Mamadou Dia disait garder toujours « *une certaine tendresse* » pour Senghor malgré leur différend de 1962. Il repose désormais dans le cimetière de Yoff à Dakar.

Mayacine Diouf

Bibliographie, Mamadou Dia, « *Afrique, Le prix de la liberté* ». Ed. L'harmattan 2002.



Nicolas Sarkozy, ou la Françafrique décomplexée

Pendant la campagne des élections présidentielles en 2007, le candidat Nicolas Sarkozy a multiplié les annonces de rupture avec la politique africaine de ses prédécesseurs, dénonçant le soutien aux dictatures, la diplomatie secrète, le clientélisme, ou encore les détournements de l'aide au développement, bref la Françafrique. Pourtant, au regard des actes posés depuis sa prise de fonction à l'Élysée, le président français n'a pas tenu ses promesses : perpétuation de relations clientélistes, discours essentialiste de Dakar sur l'« homme africain », soutien à des dictateurs, défense de l'affairisme français, intervention militaire au Tchad, rôle joué par certains émissaires officieux, la politique africaine de Nicolas Sarkozy s'inscrit plus dans une continuité que dans une rupture. Elle est une perpétuation de la politique néocoloniale que chaque président français a poursuivie depuis les « indépendances » africaines.

Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée, par Samuel Foutoyet.

Préfacé par Odile Tobner.

Éditions Tribord, 160 p, 4,5 euros

Jean Carbonare, une vie pour l'Afrique

Jean Carbonare, président de Survie de 1988 à 1994 et militant résolu contre la Françafrique, celui qui a incarné la conscience de la France face au génocide des Tutsi du Rwanda s'est éteint le 17 janvier 2009.

Jean Carbonare, né en 1926, d'un père d'origine italienne et d'une mère protestante de Montbéliard est orphelin à l'âge de 12 ans. Recueilli par une famille protestante de Besançon, il continue ses études et passe le concours des Arts et Métiers. Cependant, après la guerre, il interrompt celles-ci pour travailler dans le commerce de sa famille d'accueil. Constatant les conditions indignes faites aux travailleurs maghrébins, il fonde une association d'accueil aux travailleurs algériens qui deviendra l'AATEM (Association d'accueil des travailleurs étrangers et migrants). Dans les années 1950, il milite à la Cimade.

En 1961 le couple Carbonare – Jean ayant épousé Marguerite Galland – s'installe dans le Constantinois en Algérie dans le cadre



du CCSA (Comité chrétien de service en Algérie) créé par le Conseil œcuménique des Églises. Jean est alors placé à la tête des chantiers populaires de reboisement (CPR) qui planteront 100 millions d'arbres (cèdres des Aurès, eucalyptus, oliviers, etc.). La famille Carbonare reste dans le Constantinois jusqu'en 1975.

Cet engagement au service du développement social, agricole et politique de l'Afrique se poursuit au Sénégal, puis au Bénin. C'est ainsi qu'il fut en 1988 le président de l'association Survie France qui avait vu le jour au niveau international dans la lancée d'un Manifeste-appel contre l'extermination par la faim, signé dès son lancement par cinquante-cinq prix Nobel. Survie, dont il fut l'un des premiers responsables,

se consacra à une lutte résolue contre la Françafrique et Jean Carbonare y prit une part déterminante.

En 1993, il participe à une commission d'enquête qui fut envoyée au Rwanda, un an avant le génocide, par la Fédération internationale des Droits de l'homme. Jean Carbonare en revint décidé à alerter les responsables politiques français sur les dangers imminents de la situation et sur le caractère ambigu et dangereux du soutien militaire apporté par la France au régime hutu. Il fut reçu à deux reprises par la « Cellule Afrique » de l'Élysée, put obtenir une longue interview télévisée. Le tout en pure perte. On sait la suite : le génocide de 1994. Jean Carbonare n'a jamais été le « conseiller politique » de Paul Kagame. Un mensonge figurant, dans un premier temps, dans un article de Stephen Smith (*Le Monde*, 18 mars 2004) et souvent repris ensuite pour tenter de discréditer Survie. S'il est en effet parti travailler au Rwanda au lendemain du génocide, ce séjour s'est effectué dans le cadre d'un projet de coopération technique de reconstruction que lui a confié le président Bizimungu. Jean Carbonare a démissionné de son poste de président de Survie dès son départ pour le Rwanda en juillet 1994. Retiré à Dieulefit, dans la Drôme, il est décédé le 17 janvier 2009 après une vie entièrement consacrée au développement et au combat pour les droits de l'homme en Afrique.

Odile Tobner

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro:

Isabelle Méricourt, Mayacine Diouf, Jean-François de Montvallon
Abonnements: Matthieu Vanpeene.
Coordination: O. Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>

contact@survie.org
Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal: février 2009 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement:
25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

